

AVIS PUBLIC D'UNE DEMANDE
DE DÉROGATION MINEURE
IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 4 352 561
DU CADASTRE DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE DRUMMOND,
SOIT AU 2535 DU CHEMIN HEMMING

Avis public est donné que le conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 22 mars 2021 qui se tiendra à compter de 19 h à l'hôtel de ville de Drummondville, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble ci-haut mentionné.

Cette demande de dérogation mineure a pour effet:

- de réduire de 6 mètres à 4,5 mètres la marge avant minimale applicable à un abri d'auto;
 - de réduire de 1 mètre à 0 mètre la distance minimale d'une remise, d'un garage privé et d'un abri d'auto;
 - d'augmenter de 100 mètres carrés à 101 mètres carrés la superficie maximale totale d'un garage privé et d'un abri d'auto;
 - de permettre une remise attenante à un garage privé et à un abri d'auto;
 - de permettre un abri d'auto attenante à un mur avant d'un garage privé;
- le tout pouvant être assujéti à certaines conditions.

Étant donné les circonstances actuelles et en respect des consignes du Directeur de la santé publique pour la distanciation sociale, la Ville de Drummondville invite les citoyens souhaitant obtenir plus d'information ou soumettre des commentaires à l'égard de ces dossiers à communiquer avec le Service de l'urbanisme d'ici le 22 mars 2021 à 16h30 :

Téléphone : 819 478-6571

Courriel : accueil-permis@drummondville.ca

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 5 mars 2021.

ME MÉLANIE OUELLET
Greffière